

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales



SIÈGE SOCIAL :
47, Rue des Mathurins
PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



AOUT 1908. — N° 50

Reproduction de la première couverture de *Je Sais Tout*.

- BREVETS D'INVENTION -
 Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843
C. Chassevent, Ing. E. C. P.
 11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
 Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 → Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

MEUBLES DE
BUREAU

Standard

BIEN CONÇUS
 BIEN FABRIQUÉS



PARIS
 113, rue Réaumur
 GRAND PRIX. PARIS 1900



**FABRIQUE de
 STORES**

INTERIEURS ET EXTERIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

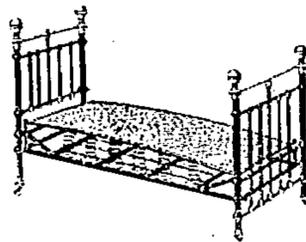
53, rue des Petits Champs,

TÉLÉPHONE
 236.74

PARIS

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, PARIS
 TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
 MÉTALLIQUES**

**MATELAS
 EN DUVET DE JAVA**

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

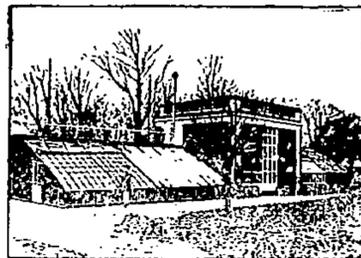
POUR VOS JARDINS employez les **Toiles Dufour**

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



**TOILES A OMBRER
 pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
 1° Il est égal partout ; — 2° il se
 place et s'enlève à volonté. Qua-
 lités différentes suivant la nature
 de plantes. — Devis sur demande
 avec toiles prêtes à poser.



Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865

TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

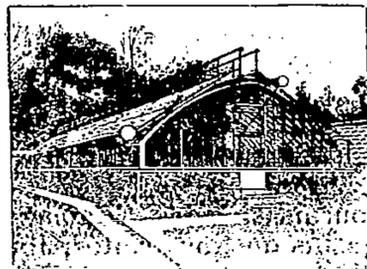
27, Rue Mauconseil, PARIS, 1er.

La rue donne 36, rue Montorgueil.

TOILE-ABRI

pour ESPALIERS
 (Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
 printemps ainsi que des pluies froides
 encore plus néfastes. Accessoires spé-
 ciaux permettant de coulisser les toiles
 avec rapidité.



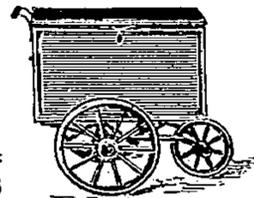
**TOILE ENDUITE NOIRE
 Imperméable DUFOUR**

en remplacement des paillassons
 Conservation parfaite de la chaleur. —
 Plus économique par sa durée qui
 est d'environ dix ans. — Devis sur de-
 mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
 Catalogue illustré franco.

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
 RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

LUMIÈRE, TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
 de tous appareils
 d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
 248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
 PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
 le plus bref délai.

CARALP

TAILLEUR

1 et 3, rue Laffitte — Téléphone 299.31

PARIS

COUPE NOUVELLE EXCLUSIVE

SUPPRIMANT LES ESSAYAGES

ÉLÉGANCE ET AISANCE

Réussite de tous Vêtements assurée

PAR LE

MOULAGE DU BUSTE

Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *
Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR
3, place des Batignoles
(à 3 minutes gare Saint-Lazare)

RENSEIGNEMENTS
CONFIDENTIELS
ET INTIMES

*

POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.

Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.

Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.

Bains de mer. — FRANCE ET ÉTRANGER.

Téléphone 538-77.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS



TOUJOURS

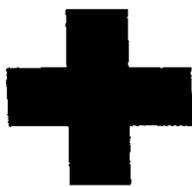
A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise

Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers
et
Infirmières diplômés



AMBULANCES

DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN

Directeur.

6, rue Oudinot,

PARIS

GRANDE UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, B^d St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du B^d Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. Ⓞ, et FÉREAU I. Ⓞ, Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province,
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Éditeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Garon, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour. 19, rue d'Animaie, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmolli, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584.46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE
259-24

DÉMÉNAGEMENTS

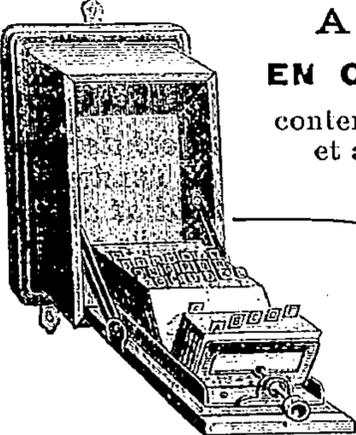
PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

	Téléphone
R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE
A FICHES
EN CHÊNE OU ACAJOU
contenant 200 fiches
et alphabétées. PRIX : **18** fr.



PARNOTTE
75, rue Beaubourg
TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.
Remise 10 % aux Membres de l'Association.

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications gratuites
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La **PREMIÈRE** et **PLUS ANCIENNE** MAISON
Fondée depuis 80 ans
Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines

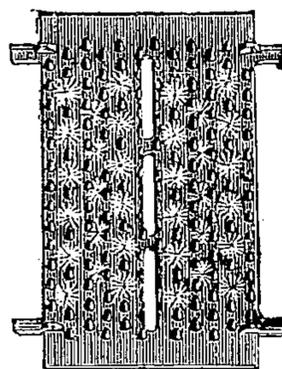
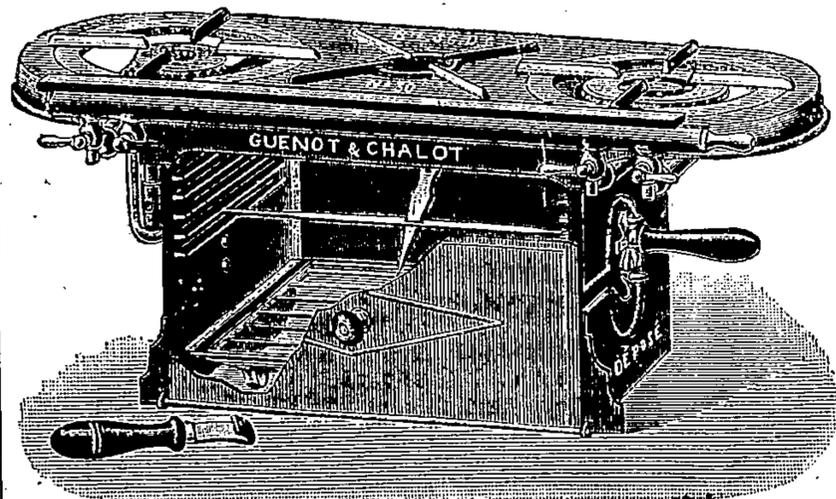
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40
(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 529-57

Réchauds à Gaz "PLAFOND AMIANTE"

L'INDISPENSABLE



Vue du Plafond
d'Amiante.

N^o 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 PARIS

TÉLÉPHONE 423.49

SOMMAIRE

	Pages.
La faillite de l'Administration.	3
Le téléphone « à l'œil »	3
A quoi tient la sécurité de Paris	4
Toujours l'Annuaire	5
Une lettre à M. Noulens.	6
Une bonne idée.	6
La conversation taxée en Angleterre	6
L'extension des réseaux téléphoniques (Projet de loi) (Suite).	8
Echos de partout	10
A travers la presse	11
Tribune des abonnés	12
Remises à nos adhérents	15

LA FAILLITE DE L'ADMINISTRATION

Comment M. Simyan a proclamé lui-même
la faillite téléphonique de l'Etat.

L'administration des téléphones a décidément fait faillite : c'est M. Simyan lui-même qui l'a déclaré.

A ceux qui pourraient en douter, nous reproduisons textuellement les déclarations que faisait l'honorable sous-secrétaire d'Etat au *Figaro* au mois de mai dernier :

« Avec les améliorations apportées et celles en cours, nous sommes en mesure de donner pour 3 ans encore satisfaction au public (1)... Si à cette époque (dans trois ans) rien n'était fait, la situation serait alors inextricable, et l'Etat ferait faillite en ne pouvant assurer un de ses services publics. Mais dans trois ans, le projet que j'ai élaboré... sera réalisé... Mais pour qu'il soit réalisé dans ce délai, il est indispensable qu'il soit voté avant les vacances, et il le sera, je n'en doute pas. »

Hélas ! comme nous l'avions prophétisé, le projet n'a pas été voté — pas même à la Chambre ! Il ne sera donc pas réalisé en temps voulu, et — suivant les fortes paroles de M. Simyan qu'on ne saurait trop méditer — l'Etat, faisant faillite, ne pourra assurer un de ses services publics.

Alors ?

(1) M. Simyan, on le voit, a un robuste optimisme qui n'en donne que plus de poids aux déclarations pessimistes qui suivent.

Le Téléphone « à l'œil »

Notre information confirmée.

Ce que dit le *Journal des Postes*.

Nous demandons la liste des franchises illégales.

L'administration n'a pas répondu — et pour cause ! — à notre question au sujet de la franchise téléphonique accordée indûment à certaines personnalités.

Car nombreux sont les favoris qui ont le téléphone à l'œil.

A la place de l'administration — sourde et muette pour les besoins de la cause — c'est le *Journal des Postes* qui nous répond, en confirmant et en complétant notre information :

« Il n'y a pas que les directeurs de théâtres et de jolies et gracieuses artistes qui ont le téléphone « à l'œil ». Plusieurs journalistes ou directeurs de journaux ont joui ou jouissent de ce privilège.

« Les règlements stipulent bien que « la franchise téléphonique n'existe pour personne. »

« C'est sans doute pour cela que la plupart des anciens sous-secrétaires d'Etat, ministres, attachés de cabinet, et même quelques députés jouissent gratuitement du téléphone.

« Et, puisque M. de Montebello a entrepris la lourde et ingrate tâche, avec le dévouement et le désintéressement que l'on peut apprécier — et que nous admirons, — de réprimer les abus et d'obtenir un service normal, nous lui conseillons de demander à M. Simyan la liste des abonnements GRATUITS concédés par M. Simyan et ses illustres prédécesseurs à leurs amis ou associés.

« Ce jour-là les abonnés, qui paient, et les contribuables trouveront cette regrettable pratique des plus mauvaises...

« Faudra-t-il donner les noms de ces heureux privilégiés ? »

Nous demandons la liste officielle — tout en étant convaincus que l'administration gardera de Conrart le silence prudent. Mais nous espérons bien que le *Journal des Postes* — dans l'intérêt général des abonnés, — précisera ses révélations et nous donnera des noms, que nous nous empresserons de publier.

De notre côté, si l'administration y tient,

nous pourrons entrer dans plus de détails. Mais vous verrez qu'elle se gardera bien de s'aventurer sur ce terrain glissant !

Faudra-t-il une interpellation à la Chambre pour la faire sortir de son silence ?

A QUOI TIENT LA SÉCURITÉ DE PARIS

**Les guérites télégraphiques de la ceinture.
Possibilité d'isoler Paris en quatre heures.
A la merci de deux saboteurs.**

— « Trouvez-vous demain matin, à dix heures, à la porte de Charenton, nous écrivait-on : vous verrez quelque chose d'intéressant, et combien la sécurité d'une grande ville comme Paris tient à peu de choses. »

Un peu intrigués, nous nous trouvions, à l'heure dite, au rendez-vous. Notre correspondant était accompagné d'un fonctionnaire des télégraphes, que nous nous abstenions de désigner plus clairement.

— « En quatre heures, nous déclara celui-ci, deux hommes expérimentés peuvent priver Paris de toute communication télégraphique et téléphonique avec la province et l'étranger — pour une durée de huit jours au bas mot. Et je vais vous le prouver. »

L'obligeant fonctionnaire nous fait faire une centaine de mètres sur la voie déserte et cahoteuse qui sépare à cet endroit le talus des fortifications du chemin de fer de Ceinture, et qu'on a décorée du nom de boulevard Poniatowski ; il nous fait arrêter devant une petite guérite jaune en planches, qui paraît abandonnée en cet endroit, hanté à peu près exclusivement par les rôdeurs de barrières. A la bien regarder cependant, on se doute que ce n'est pas une guérite ordinaire, car de son toit s'échappe une gerbe de fils qui s'élèvent en rayonnant et courent le long des lignes de poteaux télégraphiques.

— « Vous voyez cette guérite, nous dit notre guide. C'est là qu'aboutissent les fils télégraphiques et téléphoniques du réseau P.-L.-M., desservant un cinquième de la France et nous reliant à l'Italie et une partie de l'Europe centrale. Ils descendent dans cette guérite pour devenir souterrains à l'entrée de Paris. Mais vous verrez mieux à l'intérieur. »

Le fonctionnaire ouvre la porte fermée à clef, tout en nous faisant remarquer qu'une poussée un peu violente suffirait à la défoncer, et que personne ne s'en apercevrait en cet endroit désert. A partir de la toiture, les fils sont réunis en une

dizaine de câbles entourés de gutta, qui descendent le long de la paroi et se réunissent en un seul faisceau avant de rentrer dans le sol. Au mur, un appareil téléphonique qui permet aux ouvriers venant réparer les lignes de se mettre en communication, soit avec Paris, soit avec le premier poste de la banlieue.

— « Les ouvriers chargés des réparations viennent le matin, vers huit heures, pour s'assurer s'il n'y a pas d'accident sur les lignes. La guérite reste ensuite sans gardien toute la journée et toute la nuit à la merci d'un coup de main.

« Voyez comme le « sabotage » serait aisé. Il suffirait simplement de couper ces câbles au ras du sol. »

— Mais ils doivent être très résistants. L'opération serait longue et difficile ?

— « Erreur ! Cela pourrait être fait en cinq minutes par un homme de la partie, « mastiquage » compris. Avez-vous un canif, un simple canif ? »

Notre interlocuteur ramasse un bout de fil entouré de gutta qui traîne à terre et me fait constater avec quelle facilité un simple coup de canif peut le couper.

— « Au lieu d'un canif, supposez un instrument tranchant, solide et bien affûté, et vous comprendrez que couper tous ces câbles, de la grosseur d'un poignet d'enfant au berceau, serait l'affaire d'un instant. »

— Mais qu'appellez-vous le mastiquage ?

— « C'est l'embrouillement des fils. Supposez les câbles simplement coupés : comme les fils sont repérés, il suffirait d'un jour ou deux pour rétablir les communications. Mais qu'on torde simplement les câbles après les avoir coupés, et en voilà pour huit jours au moins avant que les communications puissent être rétablies.

« Il y a en tout une douzaine de guérites analogues autour de Paris, sur la périphérie des fortifications et dans le voisinage des grandes lignes. Celle de la ligne de Sceaux est aussi mal placée. D'autres sont sur la voie ferrée, comme à Orléans-Ceinture.

« Maintenant vous voyez qu'en quatre heures de temps deux hommes se partageant la besogne pourraient aisément, en prenant la « Ceinture » ou allant à bicyclette, couper les câbles dans toutes les guérites sans éveiller l'attention. Sachez que tous nos ouvriers ont la clef de ces guérites ; que ceux qui sont congédiés ne les rendent pas toujours ; que beaucoup de clefs...s'égarent ; que tout ouvrier de l'Etat — ou paraissant tel parce qu'il porte une casquette analogue (facile à se procurer) — a libre accès sur les voies ferrées.

« Certes nos ouvriers sont de braves gens, surtout ceux qui recherchent les accidents sur les

lignes et qui constituent un personnel d'élite. Mais enfin, sur un effectif de trois mille, ne peut-il pas se trouver deux mauvaises têtes, deux cerveaux brûlés qui seraient tentés un jour de mettre à application, par un coup d'éclat, les principes de sabotage et d'action directe qu'ils entendent prêcher depuis si longtemps ?

« Et alors supposez une grève générale, une émeute, une révolution, et imaginez l'affolement du gouvernement privé brusquement à son insu — car nos ministres ne doivent pas s'en douter — de toute communication télégraphique et téléphonique avec la province et l'étranger, incapable de demander des troupes, isolé du reste de la France ? L'Association des Abonnés au Téléphone avait dernièrement pressenti le péril : mais il est encore plus grave qu'elle ne l'avait signalé.

« Il faudrait un poste armé jour et nuit pour garder ces guérites, d'où dépendent la sécurité et la vie économique de Paris, et qui sont abandonnées à la merci des rôdeurs, ou de gamins qui peuvent s'amuser à y mettre le feu. Lors des premières manifestations du 1^{er} mai, on avait mis un homme en faction à chaque guérite : puis on l'a supprimé, en pensant que c'était un moyen d'attirer l'attention sur ces cabanes, et qu'un seul homme sans armes serait incapable de résister à une agression.

« La vie économique, la sécurité de Paris dépendent de douze méchantes cabanes et sont à la merci de deux hommes d'audace. M. Simyan, M. Barthou, M. Clemenceau se doutent-ils du danger ? » —

Toujours l'Annuaire

Notre campagne contre l'Annuaire 1908 est unanimement approuvée par les abonnés. La grande presse s'est fait l'écho des plaintes sans nombre que suscite cette incroyable publication. Citons quelques lettres publiées par le *Figaro*:

« Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

« Puisque vous parlez de l'Annuaire des téléphones, peut-être est-il bon de faire remarquer que cette année la transformation qu'on lui a fait subir le rend plus difficile à consulter que les années précédentes. Imprimé avec de vieux caractères sur du papier de qualité inférieure, tel que n'en voudrait pas un épicier pour faire des sacs, la disposition typographique, sans séparer par un blanc les professions des raisons sociales, en rend les recherches très longues et peu pratiques.

« Cet annuaire, qui devait paraître en janvier, n'a vu le jour qu'en mai et n'a été fini de distribuer qu'en juin. Et pour récompenser l'imprimeur, l'honorable M. Simyan l'a décoré !!! A quand la promotion des abonnés, qui ont beaucoup plus de titres exceptionnels ?

« Veuillez agréer, etc. « UN ABONNÉ.

« Nous recevons d'un de nos lecteurs la lettre suivante, qui fait suite naturellement à celle que nous avons publiée avant-hier et dans laquelle un de nos correspondants se plaignait de l'étrange encombrement de l'Annuaire des téléphones :

«... Ce dont parle votre honorable correspondant au sujet des réclames contenues dans l'Annuaire des téléphones est tout à fait scandaleux ; c'est de la concurrence qu'on peut qualifier de déloyale, qui consiste à insérer dans un annuaire officiel, édité par l'Etat, sur la page même où obligatoirement, en raison de l'initiale de son nom, un commerçant ou industriel est inscrit, un énorme placard de publicité d'un concurrent direct de ce même commerçant ou industriel.

« On n'a qu'à feuilleter l'Annuaire et, à chaque page où il y a de la réclame, on peut être à peu près certain que le titulaire du placard de réclame est le concurrent d'un abonné inscrit sur cette page.

« Un certain nombre d'abonnés, s'estimant lésés par ces procédés, auraient, paraît-il, introduit une instance pour réclamer des dommages-intérêts ou la suppression de ces réclames sur les pages où ils sont inscrits.

« Qu'advierait-il si le tribunal ordonnait, en raison de ces faits, la saisie et la destruction de tous les annuaires incriminés ?

« Agréer, etc. « UN ABONNÉ. »

Nous ne pouvons que confirmer ce que nous avons déjà annoncé : une instance a été introduite par de nombreux abonnés lésés, et l'affaire ne tardera pas à être jugée. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce procès qui pourra être gros de conséquences.

De leur côté, les journaux professionnels des postes ont entamé une violente campagne contre l'Annuaire, et émettent, au sujet des adjudications auxquelles il a donné lieu, des insinuations trop graves pour que nous puissions nous en faire l'écho.

Quant à l'Annuaire des départements, la distribution s'achève à peine. Il paraît que l'imprimeur, mal outillé, n'arrivant pas à le mettre sur pied, a été obligé de prendre des sous-traitants dans diverses régions, pour le brochage notamment. C'est le gâchis complet.

Voici une lettre que nous adresse un de nos

adhérents. C'est un excellent exemple, qui, nous l'espérons, aura des imitateurs:

Paris, le 9 juillet 1908.

Monsieur le président de l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, rue des Mathurins.

Un représentant féminin de l'Annuaire officiel des téléphones, vient de me proposer de reporter, pour l'année 1909, l'annonce que j'avais dans le Paris-Téléphone (qui doit être supprimé), à l'Annuaire officiel.

Or, étant absolument de votre avis, et approuvant entièrement votre article « Un annuaire hon-teux », j'ai refusé carrément cette transposition. Comme vous le dites fort bien, un Annuaire officiel ne doit contenir aucune publicité et tous les abonnés doivent y figurer de la même manière et sous les mêmes caractères.

Veillez recevoir mes salutations très empressées.

E. SÉDILLON.

Une lettre à M. Noulens

A propos du rapport sur le projet de loi. — Le travail des téléphonistes à Paris et à Berlin.

Paris, le 8 juillet 1908.

Monsieur le député,

A la page 10 de votre rapport sur le projet de loi concernant l'amélioration du service téléphonique, nous lisons qu'à Berlin le nombre moyen des abonnés forfaitaires composant le groupe d'une téléphoniste est de 66, tandis qu'il serait de 100 en moyenne dans l'ensemble des centraux téléphoniques de Paris, ainsi qu'en justifie un tableau fourni par l'administration.

Comme il a été fait grand état de cet argument, nous croyons devoir vous dire que sur ce point l'administration (et pour cause peut-être) vous a mal renseigné.

En effet, chaque opératrice à Berlin doit desservir, non pas 66 abonnés forfaitaires, mais bien 90; et quant aux opératrices chargées du service à conservations taxées, elles doivent assurer une moyenne de 200 communications.

Il y a donc très peu de différence à cet égard entre Paris et Berlin.

De plus, il y a lieu également de faire observer que le travail efficace de l'opératrice ne dépend pas seulement du nombre d'abonnés qu'elle a à desservir, mais bien aussi du nombre de lignes dont elle dispose, du nombre des appels par

ligne, de la qualité des appareils, de son degré d'entraînement,..... en un mot, de toutes sortes de facteurs n'ayant aucun rapport direct avec le nombre d'abonnés à satisfaire.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour le président :

Le vice-président,

ERNEST ARCHDEACON.

Une bonne idée

Un de nos adhérents nous écrit :

« Je me demande si les membres de notre association ne devraient pas, en manière de protestation, inscrire d'une façon très apparente sur leur papier à lettre, par exemple au moyen d'un timbre humide, *qu'étant donné le mauvais fonctionnement des services téléphoniques à Paris, ils ont renoncé à se servir de leurs appareils autrement que dans les cas très urgents.* » Ceci aurait peut-être pour effet de permettre d'obtenir une communication dans ces cas-là. »

Très juste ! Qu'en pensent les abonnés ?

LA CONVERSATION TAXÉE EN ANGLETERRE

Les nouveaux tarifs anglais. — L'enregistrement des appels. — Une députation chez le Postmaster general.

L'établissement du tarif à conversations taxées en Angleterre a suscité de vives polémiques, qu'il est intéressant de connaître au moment où on étudie la possibilité d'appliquer chez nous un système analogue.

Donnons d'abord l'échelle des nouveaux tarifs. Il y a trois systèmes d'abonnement — pour n'envisager que les communications urbaines. Les communications d'affaires (*business connections*) sont comptées à raison de £ 6 (150 fr.) pour 500 appels, £ 9 (225 fr.) pour 1.300 appels, et £ 14, 3 s. (360 fr.) pour 4.000 appels, ce qui met respec-

tivement chaque appel à 0 fr. 30, 0 fr. 17 et 0 fr. 09. Pour les communications résidentielles (*residential connections*), on paie pour 300 appels £ 5 (125 fr.), pour 900 appels £ 7 (175 fr.), soit 0 fr. 40 et 0 fr. 18 par appel. Pour les communications du grand commerce (*large commercial*), il y a un minimum de 0 fr. 064 par appel pour les 3.000 premiers appels, et, en sus, 0 fr. 048 par appel subséquent. Le tarif, on le voit, est fortement dégressif.

Tel est le tarif de la National Telephone C^{ie}. Celui du Post Office est un peu moins élevé, mais il faut remarquer que les réseaux du Post Office sont presque tous installés dans des petites localités.

Pour bien comprendre la répercussion de ce tarif sur le public, il faut savoir que, pendant l'année 1906, la National Téléphone C^{ie} a transmis le chiffre colossal de 1.177.306.832 communications téléphoniques — chiffre treize fois supérieur à celui des télégrammes. On a calculé que, avec le système forfaitaire, chaque communication était payée en moyenne 0 fr. 048 : or, ce prix *moyen* devient le prix *minimum* de la communication avec le système à conversations taxées, le maximum étant, comme on l'a vu, de 0 fr. 30. On voit que ce dernier système est beaucoup plus avantageux pour la Compagnie et pour le Post Office.

*
**

Pour enregistrer les appels, les contrôleurs usent de deux systèmes : le système du numérotage (*ticketing system*) dans lequel l'opérateur inscrit le numéro des appels sur une feuille de papier (il n'est adopté que pour les abonnements à *communications* peu nombreuses); et le système à compteur (*meter system*), beaucoup plus pratique et plus satisfaisant.

Il y a eu de nombreuses réclamations de la part des abonnés qui avaient noté leurs communications et se plaignaient qu'on les faisait payer pour un nombre d'appels supérieur. Après enquête, ils reconnurent que la Compagnie ne s'était pas trompée, mais que diverses personnes — employés, domestiques, amis, etc., — s'étaient servis de leur appareil à leur insu. Il y eut des cas amusants : le mari de la cuisinière d'un avocat se servait tous les jours de son téléphone pour jouer aux courses ; le boy d'un clergyman pour faire la cour à sa petite amie, etc.

*
**

Il y a quelque temps, dans la salle du Grand Conseil de Westminster Hall, le Postmaster General, a reçu, au sujet de la question téléphonique, une nombreuse et très importante députation de représentants des Chambres de commerce des Iles Britanniques. Les Chambres de commerce de Newcastle et de Gateshead avaient organisé l'entrevue. Tout en ne s'élevant pas contre le principe même du tarif gradué, la députation déclara, qu'à son point de vue, ce tarif est excessif.

Elle conseille de continuer l'ancien système forfaitaire, et fait des représentations sérieuses touchant l'administration future des réseaux.

Elle demande, en outre, que le P. G. (Postmaster General) fasse un exposé définitif de la question des téléphones devant le Parlement, dans le plus bref délai possible.

En introduisant la députation, Lord Joicey demanda en son nom, qu'un comité spécial soit nommé pour étudier la question à fond.

Après que les différents membres de la députation, venus de tous les coins des Iles Britanniques, lui eurent exposé leurs doléances, le Postmaster General répondit qu'avec le nouveau tarif gradué le service téléphonique revenait bien meilleur marché aux petits abonnés qu'avec l'ancien tarif forfaitaire, et qu'en examinant l'ensemble des nouveaux tarifs on se rendait compte que la communauté entière bénéficierait forcément des nouveaux tarifs ;

Que le public se faisait une idée fort exagérée des nouveaux tarifs, et que l'intention du Post Office n'était pas de supprimer les abonnements forfaitaires existant actuellement et dont les détenteurs se déclaraient satisfaits ;

Que le Post Office était responsable de ses propres tarifs et non la National Telephone C^{ie}, et que ces tarifs avaient été établis à un taux que le P. O. jugeait raisonnable et équitable aussi bien pour le pays que pour lui-même.

Quant au tarif gradué, il semblait que la presque totalité des membres de la députation étaient en faveur du principe de l'ancien tarif forfaitaire — et que comme cette question était sur le tapis, le moment paraissait propice pour expliquer la raison de l'adoption du tarif gradué au lieu et place du tarif forfaitaire.

Lors de l'adoption du tarif forfaitaire un fort courant en sa faveur s'établit parmi le public ; mais sans expérience préalable, on ne pouvait conclure à l'excellence du principe.

L'expérience acquise, on put bientôt se rendre

compte que le principe en question n'était équitable ni pour le Post Office ni pour ses abonnés.

Il était aussi absolument certain que ce système tendait à diminuer de façon très considérable le développement des réseaux téléphoniques.

Le Postmaster General cita comme exemple le cas d'une grande maison qui avait, il y a cinq ans, 3.000 appels annuellement, qui en compte 11.000 actuellement, mais qui ne paie néanmoins, pas un centime de plus qu'elle ne payait il y a 5 ans. Il est donc clairement impossible avec un tel système, d'arriver à développer les réseaux téléphoniques.

Avec le système forfaitaire, quel que soit le nombre des appels, le prix de l'abonnement étant toujours le même, l'abonné est forcément tenté de se servir de sa ligne téléphonique autant et même plus que possible. De ce fait il résultait un grand nombre d'appels inutiles et un gaspillage considérable du matériel téléphonique. On peut même dire que 20 % des appels restés sans effet, et de lignes occupées, étaient le résultat de la surcharge de travail imposée aux lignes téléphoniques par les abonnés à tarifs forfaitaires.

Si les deux systèmes existaient en même temps, côte à côte, on verrait naturellement tous les gros abonnés s'attacher au tarif forfaitaire, tous les petits au tarif gradué, et pour résultat la disparition de tout revenu pour le Post Office.

L'intention du P. O. n'est pas de fixer l'abonnement téléphonique à tarif gradué à un prix très élevé, mais seulement d'établir ce tarif sur une base suffisamment commerciale pour qu'il soit d'un rapport normal.

S'il était possible d'abolir entièrement le tarif forfaitaire et de ne garder exclusivement que le tarif gradué, le Postmaster General n'hésite pas à affirmer qu'il serait possible de réduire très sensiblement le prix de l'abonnement.

Pour conclure, le Postmaster General ajoute, qu'il est difficile de fixer le prix de cet abonnement sans expérience préalable. La question demande une enquête; mais cette enquête ne pourra être faite sérieusement que quand la question aura été étudiée à fond, et l'instant actuel est prématuré pour cette enquête. Si l'on nommait actuellement une commission à cet effet, on ne pourrait lui fournir des données suffisantes pour lui permettre d'arriver à une conclusion faisant autorité.

Quant à la question relative à la diminution des abonnements téléphoniques, l'Administration

des télégraphes, qui travaille à perte, fournit une sérieuse leçon de choses qui fait conclure négativement.

L'EXTENSION

des

Réseaux Téléphoniques

Nous terminons la publication — à titre documentaire — des principales dispositions du projet de loi déposé par M. Simyan et qui attend toujours sous l'orme ... parlementaire.

Exposé des motifs du projet de loi.

(Suite) (1)

Les études auxquelles le Gouvernement a procédé avec le concours de la Commission administrative de l'outillage téléphonique ont établi que, pour faire seulement face à l'accroissement des abonnés, tel qu'il se produit actuellement et qu'il continuera vraisemblablement pendant quelques années encore à se produire, si le taux de l'abonnement actuel est maintenu, il est nécessaire d'établir, dans un bref délai, deux nouveaux bureaux centraux. En outre, il y a lieu de monter un nouveau multiple urbain dans un local existant (Gutenberg ou l'Hôtel des Postes).

Les nouveaux immeubles à construire devraient permettre l'installation de deux multiples de 10.000 places chacun. Au début, les installations ne seraient montées que pour recevoir les abonnés pendant quelques années seulement. Leur extension ultérieure se poursuivrait dans la mesure de l'accroissement de la population abonnée dans la circonscription correspondante.

Quant au nouveau multiple de Gutenberg ou de l'Hôtel des Postes, il serait monté pour 10.000 abonnés environ.

Mais on doit reconnaître que le taux de l'abonnement forfaitaire actuellement en vigueur est prohibitif pour un grand nombre d'intéressés et qu'il est urgent de rendre les avantages du service plus accessibles, soit par une diminution du taux d'abonnement, soit, mieux encore, par la substitution au régime actuellement en vigueur d'un

(1) Voir le *Bulletin* d'avril.

régime basé sur le nombre de conversations échangées.

L'Administration a, depuis longtemps, envisagé la nécessité de mettre le téléphone à la portée d'un plus grand nombre et c'est pour obéir à cette préoccupation que le décret du 7 mai 1901 avait prévu la réduction du taux d'abonnement à Paris de 400 à 300 francs. Toutefois, l'Administration n'ayant pas été à même de compléter son outillage déjà insuffisant pour répondre aux besoins, alors que le montant de l'abonnement était de 400 fr., cette réforme dut être ajournée (Décret du 13 décembre 1902).

Cette mesure aurait certainement provoqué un accroissement du nombre des abonnés ; mais il est vraisemblable que cette augmentation n'aurait pas été très considérable ; le taux de 300 francs est encore trop élevé, en effet, pour ceux qui n'ont à échanger que quelques communications par jour.

D'ailleurs, on peut remarquer qu'un tarif d'abonnement téléphonique, établi d'après un système forfaitaire, est loin d'être équitable, puisqu'il demande à tous ses abonnés la même contribution quelque soit le nombre de conversations échangées par chacun d'eux. Le régime d'abonnement le plus rationnel est celui qui proportionne la dépense au service rendu, c'est-à-dire celui où chaque abonné paye une redevance proportionnelle au nombre de communications qu'il a demandées.

Ce régime est déjà admis en France, dans toutes les villes comptant moins de 80.000 habitants, et il y a produit de très heureux résultats. Il est également en vigueur, seul ou conjointement avec le régime forfaitaire, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Amérique, etc.

Il n'existe donc aucune raison technique pouvant s'opposer à l'adoption de ce régime dans le réseau de Paris et il semble qu'on doit s'efforcer de donner satisfaction à l'opinion publique qui, depuis longtemps, réclame cette mesure avec la plus vive instance.

Il reste entendu, d'ailleurs, que le même mode d'abonnement serait également admis dans les seize villes de 80.000 habitants et au-dessus, dans lesquelles le régime forfaitaire est encore actuellement le seul en vigueur (1).

(1) Ces villes sont les suivantes : Amiens, Bordeaux, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Reims, Roubaix, Rouen, Saint-Etienne, Toulouse, Toulon, Tourcoing.

Toutefois, avant d'organiser à l'usage des abonnés de Paris et des grandes villes, un régime basé sur le nombre des conversations échangées, il est indispensable de créer les moyens matériels qui doivent être utilisés pour faire face aux nouveaux besoins ; l'introduction de ce mode d'abonnement aura, en effet, pour conséquence certaine d'accroître sensiblement le nombre des abonnés, et, dès la première année, il se produira un afflux important de demandes nouvelles auxquelles l'outillage dont on pourra disposer, même après l'exécution du programme exposé plus haut, ne permettrait pas de répondre.

Dans quelle mesure cet accroissement du nombre des abonnés se produira-t-il, immédiatement d'abord, puis les années suivantes ?

Il ne peut être fait, à cet égard, que des hypothèses.

En ce qui concerne Paris, la commission de l'outillage téléphonique a pensé à ce sujet, en se référant aux résultats obtenus à l'étranger, qu'une augmentation de 50.000 abonnés environ est à prévoir dans un délai très court, et que le nombre des lignes à raccorder atteindra vraisemblablement 120.000 à 130.000 quatre ou cinq ans après le changement de régime.

Elle estime que, dans cette hypothèse, il est indispensable, avant de réaliser la réforme du tarif, de prévoir la création de trois nouveaux bureaux en plus de ceux dont il a été question précédemment.

On aurait ainsi à Paris treize circonscriptions.

De plus, la capacité de début des deux premiers bureaux prévus devrait être augmentée dans une certaine mesure, en même temps que serait poursuivie l'extension de certains des bureaux existants ou en construction.

En ce qui concerne les réseaux des grandes villes des départements, l'augmentation du nombre des abonnés nécessitera, si les prévisions qui peuvent être faites à ce sujet se réalisent, l'exécution de travaux relativement peu importants.

Ces travaux consisteront, dans certains bureaux, en la seule extension des multiples existants et, dans les autres, en l'installation de nouveaux multiples.

Si, en ce qui concerne l'achat et l'installation technique des appareils, les opérations prévues peuvent être effectuées au moyen des ressources ordinaires du budget, il n'en est pas de même de la construction ou de l'agrandissement des locaux destinés à recevoir ces appareils.

Il y a lieu de prévoir à ce titre une dépense de 2 millions environ.

*
* *

Moyens financiers de réalisation.

En résumé, le programme des mesures et des travaux que le Gouvernement soumet à l'approbation des Chambres, en ce qui concerne le service des téléphones, a pour objet :

1° De prendre les dispositions utiles pour mettre le réseau téléphonique de Paris en situation de recevoir les nouveaux abonnés qui demanderont à être reliés, et de plus, de réaliser la promesse faite par le décret du 7 mai 1901, d'abaisser le prix de l'abonnement téléphonique à Paris, en établissant dans la capitale un régime basé sur le nombre des conversations échangées. Ce régime serait également appliqué dans les grandes villes de province ;

2° D'améliorer et de développer le réseau téléphonique interdépartemental et international en construisant certaines lignes aux frais de l'État et en payant un intérêt aux prêteurs qui consentiront des avances pour d'autres lignes ;

3° D'instituer un nouveau système de remboursement des avances faites pour l'établissement de réseaux téléphoniques urbains et de lignes téléphoniques interurbaines, de manière à ne plus priver le Trésor des recettes budgétaires qui doivent lui revenir.

Echos de Partout

Pour faciliter le service postal.

Dans le but de faciliter son service, la direction des postes allemandes demande au public : 1° de réduire la diversité des formats d'enveloppes, en supprimant les tout petits ; 2° de coller les timbres sur le côté droit supérieur de l'enveloppe ; 3° de souligner au bas, à droite, par un fort trait, le lieu de destination ; 4° d'imprimer à gauche le nom de l'expéditeur.

Voilà de sages conseils, qu'il serait bon de donner au public français.

*
* *

Le développement du téléphone à Berlin.

Le nombre des postes téléphoniques du district

de Berlin atteignait, au 1^{er} janvier 1908, 125.671. Le 1^{er} janvier 1907, le nombre des postes était de 109.839. Il y a donc eu, l'année dernière, une augmentation de 15.832 postes, ce qui donne pour chaque jour de 43 à 44 nouveaux postes. Le nombre des postes nouveaux est, en réalité, plus considérable, si l'on tient compte des postes supprimés. Dans les chiffres cités plus haut, sont compris également les postes secondaires. Le nombre des principaux est de 76.412, celui des postes secondaires de 49.259. On sait que le nombre des postes téléphoniques sert de base pour la fixation des taxes, tant dans le système actuel, que dans le système projeté, dont nous avons donné une analyse dans le dernier numéro du *Fonctionnaire*. On ne tient compte que des postes principaux.

La ville de Berlin elle-même comptait au 1^{er} janvier dernier 56.703 postes principaux. En outre, les six bureaux centraux de Berlin desservent 18.104 postes secondaires. Le nombre total des postes d'abonnés est de 94.807. Au cours de la présente année, Berlin atteindra certainement le chiffre de 100.000 abonnés principaux ou secondaires. L'augmentation pour 1907 a été de 10.000 postes d'abonnés.

*
* *

Médecins par téléphone.

La mode, et cela ne tardera pas à devenir bientôt une habitude, veut que l'on consulte aujourd'hui son médecin par téléphone.

Une partie de la population berlinoise a adopté définitivement cette façon de se faire soigner par les docteurs.

On a même établi un tarif pour ces consultations.

Selon la durée, elles seront payées 3 marks dans la journée et 6 marks pendant la nuit.

*
* *

Le téléphone en Suède.

Le gouvernement suédois a l'intention de procéder à une extension considérable du service téléphonique en Suède. Un projet de loi vient d'être présenté au Riksdag, en vue d'autoriser le gouvernement à contracter à cet effet un emprunt de 5.000.000 de couronnes (7 millions de francs environ).

On sait que la Suède est le pays d'Europe où

l'abonnement téléphonique coûte le moins cher et où le téléphone est le plus vulgarisé.

Ceci est la conséquence de cela.

*
* *

Téléphone et téléphotographie.

On sait quels résultats merveilleux a déjà obtenus le professeur Korn pour la transmission à distance de la photographie. Ses dernières expériences ont démontré qu'il était possible de transmettre les images à l'aide de fils téléphoniques ordinaires avec autant d'exactitude qu'en employant des fils spéciaux. Les appels qui peuvent passer par des fils voisins produisent seulement, sur les images transmises, de légers zigzags. Mais le principe est acquis et le fil qui transmet l'image peut même être utilisé en même temps pour une conversation téléphonique. On annonce qu'un journal de Copenhague vient d'installer un système complet téléphonique et téléphotographique qui le relie à son bureau de Berlin.

A travers la Presse

Le martyr d'un sous-secrétaire d'Etat.

Du *Petit Parisien* :

Un de nos confrères vient de tenir aux malheureux abonnés du téléphone le petit discours suivant : « Lorsque vous avez attendu, vainement, pendant une demi-heure, une communication, ne vous en prenez pas à la demoiselle chargée de ce service ; méprisez son silence obstiné ou sa mauvaise humeur. Révélez vis-à-vis d'elle les qualités d'un petit saint. Adressez-vous au chef responsable, au grand-maître des Postes et Téléphones, au sous-secrétaire d'Etat lui-même, à M. Simyan ; son numéro de téléphone est le numéro 525-59 : allez-y hardiment. »

Et le plus curieux est que ce conseil a été suivi. Tous les abonnés mécontents, et ils sont en assez grand nombre, ont sonné M. Simyan à toute heure, quand il goûte un repos bien gagné en famille, lorsqu'il est à table ; son sommeil même n'est pas respecté. Il paraît, ce qui est plus extraordinaire, que des abonnés ont eu, par ce moyen, entière satisfaction. Pauvre sous-secrétaire d'Etat ! tous ceux qui, jusqu'à ce jour, enviaient son emploi n'en veulent plus. Tout le monde n'a pas la vocation du martyr, et c'est un métier qui ne nourrit pas son homme.

Et puis, j'imagine que le jour où M. Simyan sera tout à fait las de répondre aux communications des contribuables, il se dira : Après tout, ce n'est pas moi le responsable, c'est mon chef hiérarchique, je ne suis que sous-secrétaire d'Etat ; au-dessus de moi est le ministre des Postes ; et il passera la communication à M. Barthou. Et M. Barthou, qui aime

à goûter les plaisirs de la lecture et ceux de la musique, devra quitter son livre et abandonner la sonate. Pauvre M. Barthou !

*
* *

La « liste rose ».

Du *Gil Blas* :

Ce n'est pas celle des plages à la mode, ni celle d'un casino annonçant le programme de ses divertissements, non plus que celle d'un grand hôtel cosmopolite dénommant avec orgueil ses hôtes de qualité.

La « liste rose » dont nous voulons parler — rose par la couleur de sa couverture — a des visées beaucoup plus austères. C'est un document administratif quasi-secret et tiré à un très petit nombre d'exemplaires, M. Simyan le détient jalousement dans les cartons verts de ses bureaux compétents !

Cette liste secrète est celle des abonnés des téléphones qui ne veulent pas que leurs numéros figurent à l'Annuaire. Ils sont bien près de cinq cents abonnés qui, hommes politiques, artistes en vedette, simples particuliers, redoutent les appels des fâcheux ou des inconnus et trouvent bon de défendre leur récepteur comme ils défendraient leur porte.

On a dit que le comte Tornielli, feu l'ambassadeur d'Italie, réfractaire au progrès, ne possédait pas de téléphone. L'ambassade d'Italie ne figure pas, en effet, à l'Annuaire, mais on pourrait noter son numéro s'il était donné à tout le monde de feuilleter la « liste rose » des P. T. T.

Il faut avouer que l'administration, en créant cet Annuaire secret à côté de l'Annuaire public, a répondu, par ces temps d'indiscrétion, de sans-gêne et de muflerie courants, à un besoin très légitime de profiter du progrès à son aise tout en éludant certaines conséquences désagréables.

Inutile d'ajouter que l'Annuaire secret des téléphones demeure rigoureusement caché à la curiosité de quiconque. Dernièrement l'existence de ce document fut connue à la questure de la Chambre et il en fut demandé un exemplaire.

Très simplement M. Simyan refusa, et ce fut un joli geste que celui du sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. défendant la pudeur effarouchable de ses abonnés de la « liste rose » !

*
* *

De *l'Intransigeant* :

J'espère que les demoiselles des téléphones sont contentes ! L'administration n'a plus assez d'égards pour elles. On leur a construit, dans une cour intérieure de Gutenberg — allô ! Gutenberg ! — un hall immense qui leur sert de salle de repos. Disons : de salon. Et ce salon sera sûrement, vous vous en doutez, un salon où l'on causera !

Eh bien ! les demoiselles des téléphones ont pourtant encore quelques sujets de mécontentement. Et pourquoi pas ? Par l'intermédiaire de l'Association générale des Agents des Postes,

elles se sont plaintes d'être obligées de rappeler les abonnés. Rappeler ? Vous savez — ou plutôt vous ne savez pas, car on ignore généralement ce qu'il y a de bon dans les téléphones — qu'il y a quelques mois, M. Simyan fit passer une circulaire au sujet des « rappels ». Vous demandiez un numéro et on vous répondait : « Pas libre. » La téléphoniste était tenue de redemander, trois ou cinq minutes après, ce numéro, sans nouvel appel de votre part.

A juste raison, les téléphonistes ne tardèrent pas à trouver cette consigne énervante. Il y a tant de numéros qui ne sont jamais libres qu'il leur eût fallu la cervelle d'un Inaudi pour pouvoir retenir tout ce fatras de chiffres. L'administration s'en rendit compte puisque, modifiant ses ordres, elle accorda, plus tard, que seuls seraient rappelés les numéros dont les demandeurs en feraient la recommandation expresse.

Cet adoucissement dans la tâche des téléphonistes n'était sans doute pas encore l'idéal, car, aujourd'hui, elles demandent que la formalité du rappel ne soit plus exigible. En un long et documenté rapport, elles font valoir que le travail augmente sans cesse, qu'elles prennent beaucoup de peine à donner la communication et, qu'en somme, le « rappel » n'étant qu'une mesure prise par le sous-secrétaire d'Etat dans le but d'être agréable au public, ce public, pour reconnaître le mal qu'elles se donnent, pourrait bien daigner rappeler lui-même ses numéros.

L'argument vaut ce qu'il vaut. On en discute en ce moment rue de Grenelle.

L'abonné ne connaît pas son bonheur !

Autre chose. Ce qui chiffonne encore les demoiselles du téléphone, c'est l'« essai » des abonnés. On avait fait remarquer que le matin, de huit heures à neuf heures, et le soir, de une heure à deux heures, alors qu'une accalmie se produit, ces demoiselles passaient leur temps à faire du crochet.

Elles feront du téléphone ! décida M. Simyan. Et pour utiliser les mains expertes de ses employées, le sous-secrétaire d'Etat les contraignit à sonner d'autorité ceux des abonnés qui n'auraient pas donné signe de vie depuis quelques heures. L'intention était louable. Mais l'abonné ne reconnaît pas toujours le bien qu'on lui veut :

— Allô ! monsieur.

— Allô ! mademoiselle, qu'y a-t-il ?

— Rien. Je m'assure que votre ligne fonctionne bien.

— C'est pour cela que vous me dérangez, moi qui étais en train de déjeuner ! Voulez-vous me laisser tranquille !

— C'est dans votre intérêt, monsieur, et puis, c'est l'ordre.

Voilà pourquoi les téléphonistes se sont vu obligées de tenir un grand tableau *ad hoc* sur lequel elles couchent les noms des abonnés qui ne veulent pas être dérangés pour rien ou bien les heures auxquelles ils consentent que l'on essaie leur ligne.

— C'est à en devenir folle, me déclarait une subordonnée de M. Simyan.

— Dans ces conditions, poursuivit ma gentille

interlocutrice, ce n'est pas étonnant que tant d'entre nous se fassent porter malades.

— Malades ! Pour de si petits ennuis ?

— Oh ! fatiguées, tout au plus. Seulement, l'administration vient de nous jouer un de ces tours... Elle a découvert une loi, une très ancienne loi qui l'autorise à nous supprimer notre traitement lorsque la doctoresse ne nous a pas reconnues malades. Et comme cela est arrivé déjà à plusieurs... dame...

— Il y aura moins de malades.

— Evidemment. Mais M. Simyan, qui est docteur en médecine, pourrait bien faire montre d'un peu plus d'humanité envers ses téléphonistes.

Un bon mouvement, monsieur le docteur Simyan.

Tribune des Abonnés

Monsieur le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone, Paris.

J'ai lu dans le Bulletin de novembre 1907, page 9, l'article « Le Téléphone et les Sourds » expliquant qu'il est très possible qu'une personne affligée de surdité entende dans le téléphone. Cela est non seulement possible mais absolument certain : permettez-moi de vous en donner une preuve convaincante.

Vous est-il arrivé quelquefois, ayant obtenu une communication, de constater que la demoiselle qui restait quelques minutes avant insensible à tous vos appels, se met, dès que vous êtes en train de parler, à vous harceler de « personne » « terminé » se succédant de seconde en seconde ? Je sais bien que tout étant admirablement réglé dans le téléphone, ce fait est rare, mais enfin cela vous est-il arrivé ? Si oui, vous avez pu constater qu'il en est résulté pour vous quelque peu d'énervement. Or, un de mes amis (pas moi, *un de mes amis*, j'insiste sur ce point pour ne pas me faire suspendre par mesure administrative) un de mes amis donc se trouvant dans ce cas répondit d'abord aux interruptions : « laissez-nous causer mademoiselle » deux ou trois fois, puis deux ou trois fois aussi « ne coupez pas mademoiselle », puis « mais laissez-nous donc tranquilles », enfin « Dieu ! que c'est agaçant » sans pouvoir obtenir de placer le même nombre de mots avec son correspondant qui s'escrimait de son côté pour tâcher d'avoir un peu de tranquillité. Hélas ! trois fois hélas ! la demoiselle était sourde, mais

sourde comme on ne l'est pas, car aucune de ces interjections ne l'avait fait cesser son petit manège.

A une nouvelle interruption, mon ami (pas moi je le répète) absolument exaspéré et se disant qu'il ne risquait rien, la demoiselle étant sourde, lança un vigoureux « Mais f...ez-nous donc la paix à la fin ! » Et alors, ô miracle ! la demoiselle qui précédemment n'avait entendu ni les sonneries d'appel, ni les supplications de mon ami, ni celles de son correspondant la priant poliment de ne pas interrompre, cette même demoiselle répondit instantanément « Soyez donc poli ou je vais me plaindre. » Elle avait donc retrouvé ses facultés auditives grâce au téléphone. Mon ami prétend bien qu'elle avait entendu tout le reste aussi, mais je ne veux pas le croire et je préfère signaler ce fait dont l'Académie de Médecine ne manquera pas certes de tirer des déductions dont les sourds présents et futurs retireront le plus grand bien.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L. DEBRAY.

*
* *

Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Ce matin à 9 heures 20 je demandais au téléphone le numéro 671-33, et par deux fois il me fut répondu « pas libre » ; l'ayant demandé une troisième fois vers 9 heures 3/4, je fus, en l'espace de 20 minutes et à quatre reprises différentes, mis en communication avec le numéro et coupé avant d'avoir pu proférer deux mots. A 10 heures moins 5, sur une sonnerie, je fus mis en communication avec la maison Perier (????) qui causait d'ailleurs avec un client aussi inconnu de moi que la maison Périer elle-même, et dont je n'écoutais pas la conversation... A 10 heures 4 minutes, sur mes nouveaux appels, la demoiselle redemandait le 671-33 au bureau de Passy. Cette demande fut infructueuse et je restais plongé dans un silence dont seuls les forçats du téléphone peuvent sentir l'amertume. Entre temps la surveillante m'avait assuré de son dévouement et de sa pitié, mais sans me donner d'ailleurs aucune preuve tangible de l'un ni de l'autre.

Absolument forcé de « causer » (oh ironie des mots !) avec le 671-33, je le redemandais pour la 13^e ou 14^e fois à 10 heures 10 minutes : une demoiselle avenante vint m'expliquer qu'il y avait « des interruptions », qu'on allait « m'attaquer de

Passy d'un autre côté » ; je vécus pendant 10 minutes dans cette espérance qu'une heure entière d'efforts allait enfin recevoir sa récompense. Hélas ! à 10 heures 20, je fus par une vive sonnerie rappelé et pendant 5 minutes j'entendis, impassible, un vacarme étourdissant de 50 conversations différentes, d'observations intempestives, de cris divers, etc., etc. Je crus être en communication avec la Chambre des députés, et par respect pour la représentation nationale, je raccrochais mon appareil. A 10 heures 30, j'obtins la communication avec le 671-33 que je demandais exactement depuis 1 heure 10, je pus exactement prononcer la phrase suivante : « M. X... est-il là ? » il me fut répondu : je vais voir ; et aussitôt la communication fut coupée à nouveau.

J'étais découragé, je raccrochais mon appareil et je renonçais à « causer » avec le 671-33, je pris une voiture et je me rendis chez lui...

Voilà le *service téléphonique* que l'Etat met à notre disposition : et dire qu'il y a des gens assez... naïfs pour souhaiter qu'il prenne en mains d'autres services publics !!!

Je vous autorise à faire de cette lettre tel usage qu'il vous plaira et vous prie de croire à mes sentiments très distingués.

COMTE DE LEUSSE.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

Relations entre Londres, Paris et l'Italie

Par le Simplon

1^o Trains express quotidiens :

Aller : départ de Londres : via Calais, 11 h. mat. ; via Boulogne, 2 h. 20 soir ; via Dieppe, 10 h. mat.

Départ de Paris : 2 h. 15 s., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir jusqu'à Milan. — 10 h. 15 s., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir jusqu'à Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Dieppe-Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Paris-Gênes ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Calais-Milan.

NOTA. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

Retour : Départ de Rome : 11 h. 45 s., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir depuis Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Milan-Dieppe. — 8 h. mat., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes, à couloir depuis Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Gênes-Paris.

Arrivée à Londres : via Calais, 5 h. 04 s. ; via Boulogne, 10 h. 45 s. ; via Dieppe, 7 h. soir.

2^o Train de luxe « Simplon-Express » quotidien, V.-L., V.-R. :

Aller : départ de Londres, 11 h. mat. ; de Paris, 7 h. 55 s. — Retour : départ de Milan, 4 h. 35 soir.

NOTA. — Du 6 juillet au 13 septembre ce train a une continuation, 3 fois par semaine, de Pontarlier sur Berne et Interlaken et vice-versa ; au départ de Calais et Paris, les lundi, mercredi et samedi ; au départ d'Interlaken et de Berne, les mardi, jeudi et dimanche.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0-fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Trains express et de luxe pour Genève et la Savoie

1^o De Londres et Paris : Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne (V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir Calais-Genève ; L.-S., 1^{re} et 2^e classes pour Evian, 1^{re} et 2^e classes pour Divonne) :

Aller : départ de Londres, 11 h. mat. ; de Paris, 9 h. 25 soir. — Retour : départ de Divonne, 5 h. 23 mat. ; d'Evian, 7 h. 55 soir ; de Genève, 8 h. 45 soir.

2^o De Paris (Express de jour pour Genève et Evian) 1^{re} et 2^e classes à couloir, V.-R. jusqu'à ou de Dijon :

Aller : départ de Paris, 9 h. 10 mat. — Retour : départ d'Evian, 10 h. 07 mat. ; de Genève, 11 h. 50 mat.

3^o De Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet-St-Gervais, Chamonix, Argentière et Vallorcine :

Aller : A) Express de jour, 1^{re} et 2^e classes à couloir, Le Fayet ; départ de Paris, 9 h. 10 mat.

Retour : départ de Vallorcine, 6 h. 49 mat. ; de Chamonix, 7 h. 57 mat. ; du Fayet-St-Gervais, 9 h. 22 mat. ; de Chambéry, midi 29 ; d'Aix-les-Bains, midi 55.

Aller : B) Express de nuit, 1^{re} et 2^e classes à couloir pour Le Fayet, via Annemasse, 8 h. 50 soir ; L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir pour Annecy, 10 h. 25 soir.

Retour : départ de Vallorcine, 1 h. 15 s., 3 h. 16 s. ; de Chamonix, 4 h. 05 s., 4 h. 34 s. ; du Fayet-St-Gervais, 5 h. 29 s., 5 h. 55 s. ; de Chambéry, 9 h. 04 s. ; d'Aix-les-Bains, 9 h. 38 s.

Aller : C) Savoie-Express (train de luxe), V.-S., V.-R., nombre de places limité, 11 h. 20 mat., mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

Retour : départ de Chambéry, 10 h. 05 mat. ; d'Aix-les-Bains, 10 h. 32 mat. ; d'Evian, 8 h. 01 mat. ; de Genève, 9 h. 24 mat., lundi, mercredi, vendredi (de Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Bains de mer de la Méditerranée.

Billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, individuels ou collectifs (de famille) délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., jusqu'au 1^{er} octobre, pour les stations balnéaires désignées ci-après :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-mer.

Validité 33 jours avec faculté de prolongation.

1^o Billets individuels. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. — Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes. — 2^o Billets collectifs pour familles. — Ces billets sont délivrés aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. — Le prix s'obtient en ajoutant au prix de deux billets simples (pour la 1^{re} personne), le prix d'un billet simple pour la 2^e personne, la moitié de ce prix pour la 3^e et chacune des suivantes.

Nota. — Les titulaires de billets collectifs de bains de mer peuvent obtenir, conjointement avec ces billets ou sur la présentation de ceux-ci, des cartes d'abonnement d'un mois avec 50 0/0 de réduction sur le prix des abonnements ordinaires pour un parcours d'au plus 100 kilomètres comprenant la plage désignée sur le billet de bains de mer. Ces cartes d'abonnement peuvent être prises isolément par chacune des personnes nommément désignées sur le billet d'aller et retour collectif.

Ces billets donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter aux gares situées sur l'itinéraire.

Faire la demande de billets (individuels ou collectifs) quatre jours au moins avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**Exposition Industrielle Internationale de Toulouse.**

Mai à octobre 1908.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour du tarif spécial G. V. 2 et G. V. 102 (Orléans-Midi).

A partir du 1^{er} juillet et pendant toute la durée de l'Exposition, les billets d'aller et retour des tarifs spéciaux G. V. 2 et G. V. 102 (Orléans-Midi) qui seront délivrés au départ de toutes les gares et stations du réseau pour Toulouse auront une durée de validité de trente jours (Dimanches et Fêtes compris).

La durée de validité de ces billets pourra, en outre, être prolongée d'une ou deux périodes de quinze jours (Dimanches et Fêtes compris) moyennant le paiement pour chaque prolongation d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

La prolongation peut être demandée pour les deux périodes à la fois. Elle peut être demandée même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

Excursions aux Gorges du Tarn.

Il est délivré pendant toute l'année des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classes, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant divers itinéraires, dont ci-après un exemple :

Paris, Vierzon, — Limoges, Brive, Figeac, — ou Bourges, Montluçon, Aurillac, Neussargues.

Rodez (1), — Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer).

Aguessac ou Millau, — Béziers, Carcassonne, Toulouse, — ou Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Castres (Tarn).

Montauban, Cahors, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} Classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ ; faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn, ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc de Viaur, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi, Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viaur, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1^{re} classe et de 5 fr. en 2^e classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

Pour plus amples détails, consulter le Livret-Guide officiel de la Compagnie d'Orléans, en vente au prix de 0 fr. 30 dans ses principales gares et stations ainsi que dans ses bureaux de ville, et adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert, à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

REMISES A NOS ADHERENTS**Accessoires de cotillon**

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perrot). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Cottureau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Etébe-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-22. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bloc-Notes

Le Partout, F. Braillard, 11, rue Marsollier, 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucary, bois, charbons, coko. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezet, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Watou, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie.

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottés, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlébert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

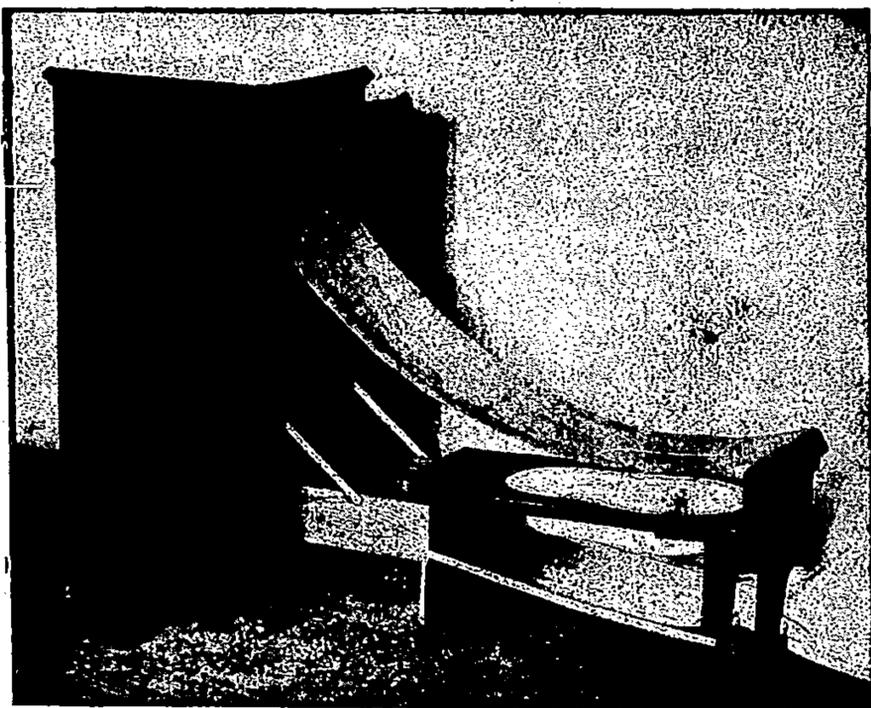
Ch. Vaast, 22, r de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 26-221. — Remise 10 % aux adhérents.



L'Indispensable

BREVETÉ S. G. D. G.

Table de Nuit à transformations multiples

Contenant tout ce qui est indispensable aux soins internes et externes de la femme.

**BIDET, BUREAU, COIFFEUSE
DOUCHE ET HAMAC**

permettant de prendre des bains complets et prolongés
des organes affectés.

A. GAUVAIN, Fabricant,

42, rue d'Avron, PARIS

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes. Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

PRIME absolument gratuite OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents
comporte un emplacement réservé à la photo-
graphie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des
plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

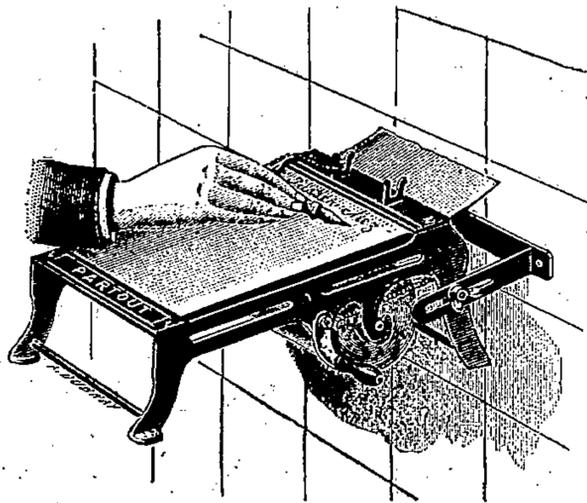
et l'Association, nous pouvons offrir *gracieuse-
ment* à tous les adhérents, la photographie qui
doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



ÉVITEZ LES ERREURS

Les oublis, les malentendus téléphoniques si nombreux

EN MUNISSANT VOTRE APPAREIL D'UN

“PARTOUT”

Bloc-Notes System

PRIX: 12 fr. Pose à domicile comprise. — Supplément pour crayon
et chaînette: 0 fr. 60.

Remise aux Adhérents 10 0/0.

(Voir numéro de juillet 1908, page 15)

FÉLICIEN BRAILLARD

11, rue Marsollier, Paris (2^e).

Maison PÉRON, 26, rue de Flandre, PARIS

TÉLÉPHONE
417.39

**CHARBONS, BOIS,
ANTHRACITES,
COKES**

CHANTIER DU NORD ET BREIZ-IZEL

LIVRAISON
DANS TOUT PARIS ET BANLIEUE

Remise de 5 % sur le tarif de la Chambre syndicale des Charbons en gros, à tous les abonnés, contre facture acquittée.

Cabinet Spécial de Prothèse Dentaire

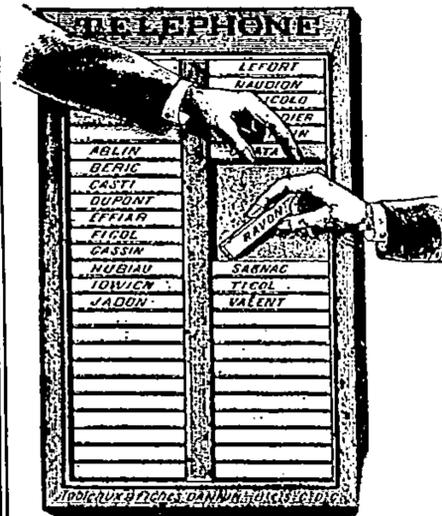
EAU ET POUFRE DENTIFRICE spécialement préparées pour les soins de la bouche.

R. Moutreux

Mécan. Dentiste

9 h. à 6 h.

7, RUE DE BRUXELLES



LE SEUL

Tableau à Fiches

dans lequel une fiche se place sans qu'on ait à déplacer les suivantes!

Toutes tailles
Tous modèles

CATALOGUE FRANCO

DANNIN

41, Rue Littré,

PARIS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ

Téléphone 151.32

89, rue d'Amsterdam, Paris

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche et de la Publicité. — PARIS 1907. **Hors Concours**
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE (Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.



LE NAZOGÈNE

du Docteur POLACEK

4, Square Maubeuge, Paris.

Pommade, qui par son effet calmant supprime l'inflammation, les rougeurs et colorations du Nez, et qui en absorbant les matières sous-cutanées du derme nasal l'amincit.

Prix : 5 fr. ou franco contre mandat : 5 fr. 85.



- BREVETS D'INVENTION -
 Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

C. Chassevent, Ing. E. C. P.
 11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
 Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
 BUREAU**

Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
 BIEN FABRIQUÉS



**FABRIQUE de
 STORES**

INTERIEURS ET EXTERIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

53, rue des Petits Champs,

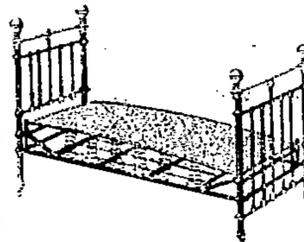
PARIS

TÉLÉPHONE
 236.74

AUT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, PARIS

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
 MÉTALLIQUES**

MATELAS

EN DUVET DE JAVA

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

POUR VOS JARDINS
 employez les

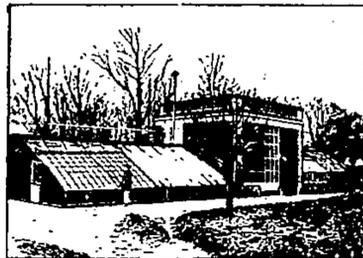
Toiles Dufour

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



**TOILES A OMBRER
 pour SERRES**

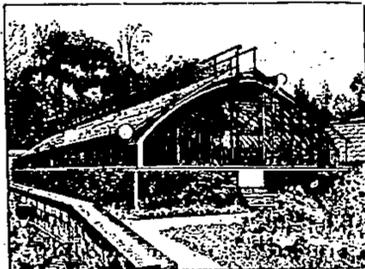
La toile donne l'ombrage idéal :
 1° Il est égal partout ; — 2° il se
 place et s'enlève à volonté. Qua-
 lités différentes suivant la nature
 de plantes. — Devis sur demande
 avec toiles prêtes à poser.



**TOILE-ABRI
 pour ESPALIERS**

(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
 printemps ainsi que des pluies froides
 encore plus néfastes. Accessoires spé-
 ciaux permettant de coulisser les toiles
 avec rapidité.



**TOILE ENDUITE NOIRE
 Imperméable DUFOR**

en remplacement des paillassons
 Conservation parfaite de la chaleur. —
 Plus économique par sa durée qui
 est d'environ dix ans. — Devis sur de-
 mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
 Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865

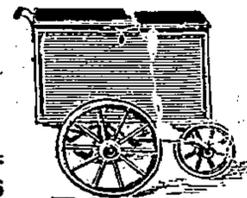
TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

27, Rue Mauconseil, PARIS, 1^{er}

Le rue donne 86, rue Montorgueil.

LE TRIBLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
 RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

LUMIÈRE, TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
 de tous appareils
 d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
 248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
 PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
 le plus bref délai.